

LA COTUTELLE DE THÈSE INTERNATIONALE

Pour les étudiants diplômés qui désirent s'engager dans des études doctorales, ou les enseignants-chercheurs, qui souhaitent pouvoir orienter et encadrer les jeunes doctorants, la thèse peut, selon le pays de l'université d'appartenance - l'Allemagne, la France ou la Suisse -, revêtir des aspects différents dont la cotutelle binationale n'est qu'une forme possible. Dans l'espace trinational où sont implantés les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Eucor, on recense aujourd'hui quatre types de thèses de doctorat : La thèse classique nationale, la thèse nationale ou internationale en co-direction, la thèse européenne et la thèse binationale (cotutelle)¹.

Ce guide, s'inspirant des expériences en la matière au cours des dernières années dans les trois pays, propose un modèle de convention servant de cadre de référence pour la mise en place de cotutelles de thèse au sein d'Eucor.

¹ Terme générique pour l'ensemble de la formation doctorale (admission, rédaction de la thèse, participation à des cours, conférences, sessions de formation continue, examens).

ORIGINE ET CADRE JURIDIQUE

L'initiative de la cotutelle de thèse est française. Un décret du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 18 janvier 1994 a posé les bases juridiques de la procédure de cotutelle de thèse. Le décret du 6 janvier 2005 a mis le cadre de la cotutelle en accord avec les orientations du projet de constitution d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'objectif de la cotutelle est d'intensifier la coopération internationale dans le domaine de la recherche, tout en renforçant la mobilité des doctorants. A la différence des autres types de thèses de doctorat, elle permet l'obtention du titre de docteur dans deux pays différents sur la base d'une thèse unique réalisée dans deux établissements de ces deux pays et d'une soutenance unique devant un jury de professeurs choisis par les deux établissements concernés.

Le doctorant se voit délivrer conjointement par deux universités, l'une de rattachement du doctorant, l'autre partenaire d'un autre pays, le grade unique de docteur. Le doctorant acquiert de ce fait le droit de mentionner ce titre ou de le porter suivant la règle en usage dans chacun des pays.

PLUS-VALUE DE LA COTUTELLE DE THÈSE AU SEIN D'EUCOR

POUR LES DOCTORANTS

- ➔ Elle leur offre une occasion unique d'approcher de façon approfondie deux universités scientifiques et deux cultures universitaires différents.
- ➔ Elle leur permet d'élargir considérablement leur compétence linguistique.
- ➔ Elle améliore leur positionnement sur le plan académique, dans la mesure où une carrière dans l'enseignement leur est ouverte ou à tout le moins facilitée dans deux pays. L'accès au marché de l'emploi en dehors du secteur universitaire s'en trouve également facilité.

POUR LES ÉTABLISSEMENTS

- ➔ Elle constitue une offre attrayante des établissements d'enseignement supérieur en Europe pour attirer les meilleurs éléments étrangers européens voire mondiaux, notamment dans un certain nombre de disciplines-phares où les universités Eucor occupent un rang de choix au niveau européen et mondial.

- ➔ La cotutelle de thèse internationale est un élément concret et important de l'euro-péanisation et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur français, allemand et suisse ; sous cette forme conjointe pour ses cinq universités, elle permet à Eucor de se singulariser dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- ➔ Au sein des universités Eucor, certaines possèdent déjà une expérience approfondie de la cotutelle internationale. Généraliser la possibilité de la cotutelle au sein des universités Eucor et l'étendre à toutes les disciplines conférerait à la Confédération une position de pointe, unique en Europe. Pareil exemple d'harmonisation dans un espace trinational n'existe, pour l'instant, nulle part ailleurs.

LA COTUTELLE : SUCCÈS INTERNATIONAL ET STANDARDISATION

La cotutelle binationale s'avère finalement un très grand succès. Entretemps, la plupart des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers qui se sont engagés dans cette voie mettent à disposition un modèle standard de convention de cotutelle. Le Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Conférence Fédérale des Recteurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur allemands (HRK), la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) proposent des modèles de convention.

L'objectif que poursuivent les universités Eucor est d'offrir un modèle standard proposant un cadre général de convention de cotutelle adaptable à chaque établissement et à chaque faculté ou institut des cinq universités de la Confédération.

Du côté français, le décret du 6 janvier 2005 (qui remplace celui originel du 18 janvier 1994) s'applique dans toutes les universités du pays. En Allemagne et en Suisse, en raison de la l'organisation politique fédérale et cantonale, il n'existe pas de décret de ce type s'appliquant au plan national. Cependant, les universités allemandes et suisses intègrent à leurs règlements des études doctorales la possibilité d'une thèse bilatérale de ce type.

Dans ce contexte, les Universités Eucor ont nommé des responsables de ces questions afin de faciliter dans chaque établissement la résolution des difficultés qu'elles peuvent impliquer.



INFORMATIONS PRATIQUES

pour une cotutelle de thèse au sein d'EUCOR

CONDITIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

ADMISSION. La condition fondamentale préalable à un contrat individuel de coopération est de remplir les conditions d'admission aux études doctorales dans les deux pays concernés.

INSCRIPTION. Le / la doctorant(e) doit être inscrit(e) dans les deux universités et y avoir été acceptée en tant que doctorant(e). Il / elle ne doit verser les éventuels droits d'inscription ou de scolarité que dans une université, la répartition des droits doit faire l'objet d'un accord entre les deux universités et être précisée dans la convention. Elle bénéficie dans les universités concernées des mêmes droits et est tenu(e) aux mêmes devoirs que les autres doctorants.

DIRECTION DE THÈSE. Il faut que le / la doctorant(e) ait choisi, dans deux universités Eucor de deux pays de la Confédération, deux directeurs de thèse dont les noms figureront dans la convention de cotutelle. Ces derniers doivent être d'accord sur l'intitulé de la thèse, s'engager tous deux à en assumer pleinement la direction scientifique et s'accorder sur les mesures nécessaires à cet effet.

FRAIS DE DÉPLACEMENT. Dans chaque université concernée la prise en charge et le remboursement des frais de déplacement des doctorant(e)s, directeurs de thèse, rapporteurs et membres externes du jury est fonction des dispositions adoptées par chacune d'entre elles en matière de soutien financier potentiel interne ou externe à l'établissement.

SÉJOUR DANS L'ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE. Une répartition sensiblement égale du temps de recherche entre les deux pays est vivement souhaitée. Cette répartition équitable doit permettre d'assurer pleinement la dimension biculturelle de cette formation à la recherche tant sur le plan scientifique, linguistique que spécifique à la culture du pays d'accueil qui, par rapport à la forme courante de la thèse, constitue une des plus-values essentielles de la cotutelle. C'est aussi la raison pour laquelle la convention de cotutelle doit être signée le plus rapidement possible après l'inscription du doctorant.

PROTECTION DU SUJET DE LA THÈSE ET PUBLICATION. L'évaluation et la protection du résultat sont soumises aux directives respectivement en vigueur dans les deux pays concernés par la cotutelle. Le nombre d'exemplaires de la thèse à fournir dans chacune des universités est aussi fonction des directives respectives des établissements concernés. Les établissements doivent s'informer mutuellement des exigences de ces directives. Il est néanmoins important

de rappeler aux doctorant(e)s de s'enquérir précisément dès l'inscription /admission de celles qui concernent leur thèse dans les deux universités compétentes.

LANGUE. Au sein d'Eucor, les deux langues en usage sont le français et l'allemand. La règle générale de la cotutelle contraint à rédiger la thèse dans une langue et à en établir un résumé dans l'autre langue. La réglementation du doctorat peut prévoir, notamment dans les sciences, les sciences de l'ingénieur et les études anglaises, que la rédaction de la thèse puisse se faire en anglais. Dans ce cas, le / la doctorant(e) devra produire un résumé substantiel en français et en allemand. Il doit alors être également prévu que les épreuves orales se déroulent, au moins pour partie, dans ces deux langues.

EXAMEN ORAL¹. Les partenaires contractants doivent s'accorder préalablement sur les modalités de l'examen oral. Elles devront figurer dans le contrat de coopération au même titre que le lieu de la soutenance.

COMPOSITION DU JURY². Les parties doivent s'accorder sur sa composition. Il est formé sur la base d'un principe d'équilibre entre les représentants proposés par les deux universités et sera nommé par les deux établissements. Il faut donc que les deux universités concernées s'accordent sur ce point et en fixent les modalités dans la convention.

NOTATION³. Les établissements concernés doivent préalablement s'accorder dans la convention sur le mode de notation. Il est recommandé de prendre en compte le système de notation des deux pays choisis.

DIPLÔME. Les universités partenaires Eucor remettent en commun le diplôme. Il y est mentionné que la thèse s'est déroulée en coopération avec une université étrangère partenaire. Le diplôme de doctorat portera le sceau des deux universités et, le cas échéant - notamment en ce qui concerne les universités allemandes et suisses - celui de la faculté concernée. Il n'est attribué qu'un titre unique de Docteur. Le diplôme, mentionnera le titre

¹ En Suisse l'examen oral est aussi désigné par les termes de « Rigorosum » ou de « Doktoratsexamen » ; en Allemagne l'examen oral existe aussi sous la forme de « Rigorosum » (examen rigoureux relatif à la discipline de la thèse ou, selon le cas, à d'autres matières) ou « Disputation » (soutenance publique).

² Groupe de personnes assurant l'encadrement de la thèse et faisant partie du jury de l'examen oral. Il est désigné en Suisse par le terme « Doktoratskomitee », en Allemagne par ceux de « Prüfungsausschuss » ou de « Prüfungskommission ».

³ En effet, en raison des différences culturelles des modes d'évaluation en France, en Allemagne et en Suisse et des effets qu'elles peuvent entraîner sur l'accès à des emplois (académiques et scientifiques), il est difficile de s'accorder sur un mode unique de notation de l'écrit et de l'oral de la thèse.

en usage dans chacune des deux universités pour le domaine scientifique concerné⁴. Le récipiendaire se voit accorder le droit de porter le titre de Docteur dans le pays de son université d'origine et le titre correspondant dans le pays de l'université d'accueil Eucor partenaire, en bénéficiant des effets civils qui en découlent.

⁴ Par exemple « Doktor rerum naturalium » et « Docteur en sciences » ou « ès sciences ».

LA COTUTELLE EN QUATRE ÉTAPES

1. OPTER POUR UNE COTUTELLE BINATIONALE

Cette décision concerne l'ensemble des personnes impliquées dans le processus : le / la Doctorant(e), les directeurs /-trices de thèse, les directeurs /-trices des écoles doctorales selon le pays.

2. PROCÉDER À LA RÉDACTION DE LA CONVENTION DE COTUTELLE

S'accorder sur les modalités et la configuration du processus de cotutelle. En fixer les résultats dans la convention de cotutelle.

3. VÉRIFIER LA VALIDITÉ JURIDIQUE DE LA CONVENTION

Cette opération est du ressort du service juridique compétent de chaque établissement.

4. SIGNER LA CONVENTION

La convention doit, en règle générale, être signée du / de la doctorant(e), des directeurs /-trices de thèse, des Président(e)s, Recteurs /-trices des deux universités concernées et, selon le cas dans chacun des pays, une / d'autres personne(s) impliquées dans le processus.

ANNEXES

Vous trouverez ci-après, un modèle de convention de cotutelle Eucor vous permettant de fixer point par point les modalités choisies pour la mise en œuvre d'une cotutelle dans votre discipline ainsi qu'un exemple du diplôme conjointement délivré.

MODÈLES DE DOCUMENT: CONVENTION EUCOR, DIPLÔME

Convention de Cotutelle binationale dans le cadre d'Eucor

Entre l'Université et l'Université
(préciser l'intitulé de l'établissement) (préciser l'intitulé de l'établissement)

représentée par son Président / Recteur, représentée par son Président / Recteur,

le Professeur le Professeur
(nom, prénom) (nom, prénom)

pour la Cotutelle de thèse de Monsieur / Madame (Nom, Prénom)

Titre 1 - Modalités pratiques

Article 1 - Inscription

Le / la doctorant(e) M. / Mme (nom, prénom) est inscrit(e) à la préparation d'une thèse en cotutelle en (préciser l'intitulé exact), à compter de l'année universitaire 20, pour la durée de la thèse (en règle générale trois ans).

Le titre de la thèse prévue est

La durée du travail est équitablement répartie entre les deux établissements.

Article 2 - Droits d'inscription

M. / Mme est inscrit(e) dans les deux établissements. Il / elle règlera ses droits d'inscription à (nom de l'établissement), (nom de l'autre établissement) l'exonérera de ces droits.

Article 3 - Couverture sociale

M. / Mme bénéficie du régime de sécurité sociale en vigueur dans son établissement de rattachement.

Titre 2 - Modalités des études et des examens

Article 4 - Préparation de la thèse

Les directeurs de thèse sont :

M. / Mme M. / Mme
pour l'Université pour l'Université

Ils s'engagent à exercer pleinement la fonction de directeur de thèse auprès du doctorant.

Article 5: Conditions de soutenance

Le Jury

il sera composé à parité par des représentants scientifiques désignés par les établissements des deux pays. Il comprend au plus 8 membres, dont les deux directeurs de thèse.

Les frais inhérents à la soutenance seront portés par les universités concernées suivant les modalités en vigueur.

La thèse

Elle sera soutenue à l'Université de

Elle sera rédigée :

- ➔ en français ou en allemand (barrer la mention inutile). Dans ce cas, un résumé écrit dans l'autre langue sera présenté. La soutenance se déroulera en langue française ou allemande (barrer la mention inutile), un résumé oral étant fait en (préciser l'autre langue).
- ➔ en anglais. Dans ce cas, un résumé en français et en allemand sera produit. La soutenance se déroulera en anglais, un résumé oral étant fait en français et en allemand.

Le diplôme

Les deux Universités s'engagent, sur le rapport d'une soutenance unique, à délivrer,

- soit un diplôme commun,
- soit un diplôme de chacun des deux pays faisant respectivement mention de celui de l'autre.

Le dépôt, le signalement et la reproduction des thèses seront soumis à la réglementation en vigueur en France et en (préciser le nom du pays).

Fait à,

Fait à,

le

le

Le Président / Recteur de l'Université de

Le Président / Recteur de l'Université de

.....
Le Directeur de thèse à l'Université de

.....
Le Directeur de thèse à l'Université de

.....
Le/la Doctorant(e) (évt. autres personnes impliquées)

EXEMPLE DE DIPLÔME COMMUN DE DOCTORAT

Exemple de diplôme commun de doctorat obtenu et délivré dans le cadre d'une cotutelle de thèse entre une université ou école française et une université
(mentionner le pays).

L'université ou l'école

.....
(nom de l'établissement français)

et la faculté
(nom de la faculté)

de l'Université
(nom de l'université partenaire)

délivrent conjointement

à M. / Mme (nom, prénom) né(e) le (date) à
..... (lieu) le grade de docteur (indication de la
discipline).

Il / elle a fait la preuve de sa compétence scientifique en obtenant la
(note, mention) pour sa thèse (titre de la thèse) préparée en cotutelle,
conformément à la réglementation entre les deux établissements, ainsi que les facultés ou
instituts respectivement concernés en leur sein pour la soutenance / ainsi que dans l'épreuve
orale du (date) dans la/les discipline(s) (mention de la /
des discipline(s)) et obtenu la note totale (note, appréciation).

Fait à (date), le (lieu)

Le Doyen de la faculté (nom, prénom)

Le Président / Recteur de l'Université (nom, prénom)

(Sceau de l'Université)

(Sceau de l'Université)

NB. : M. / Mme (nom, prénom) titulaire de ce diplôme est autorisé(e) à porter le grade de docteur sans autre disposition réglementaire en France, en République fédérale d'Allemagne ou en Suisse, dans sa forme française, allemande ou suisse ; les noms des deux établissements partenaires dans la mise en œuvre de la cotutelle de thèse pouvant figurer entre parenthèses.

De plus, les deux établissements d'Eucor concernés ont la possibilité de remettre chacun leur diplôme correspondant. Le texte de ces documents doit indiquer clairement qu'il s'agit d'une thèse effectuée dans le cadre d'une cotutelle ente les deux Universités et chacun des documents n'a de validité qu'en relation avec l'autre. La mention simultanée et consécutive de deux titres de docteur en relation avec le grade unique obtenu est exclue.

FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES

Des informations détaillées peuvent être trouvées sur les sites Internet des institutions suivantes.

FRANCE

- Les Universités disposent de moyens pour soutenir la mobilité dans le cadre d'une cotutelle de thèse
- Ministère français de l'enseignement supérieur et de la recherche
- DFH-UFA (Deutsch-Französische Hochschule / Université Franco-Allemande)

ALLEMAGNE

- DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst)
- HRK (Hochschulrektorenkonferenz)
- DFG (Deutsche Forschungsgemeinschaft)
- DFH-UFA (Deutsch-Französische Hochschule / Université Franco-Allemande)

SUISSE

- CRUS (Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten)

Publication

Eucor, l'Université du Rhin supérieur
8 rue des Ecrivains, FR-67000 Strasbourg
info@eucor-uni.org

Rédaction

Groupe de travail trinational Eucor sur les études
doctorales.

Concept et réalisation

Bureau de coordination Eucor

Photos

Patrick Bogner (Université de Strasbourg)

EUCOR, L'UNIVERSITÉ DU RHIN SUPÉRIEUR

5 universités / Plus de 115 000 étudiants / Des universités en bonne place dans les classements nationaux et internationaux

ALBERT-LUDWIGS-UNIVERSITÄT FREIBURG | www.uni-freiburg.de

Université pluridisciplinaire

Fondée en 1457

≈ 24 000 étudiants

Classement mondial : 100 / Sciences de la Vie et agronomie (51-75) | Médecine et pharmacie (76-100)*

UNIVERSITÄT BASEL | www.unibas.ch

Université pluridisciplinaire

Fondée en 1460

≈ 13 000 étudiants

Classement mondial : 83 / Sciences de la Vie et agronomie (38)* | Médecine et pharmacie (45)*

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG | www.unistra.fr

Université pluridisciplinaire

Fondée en 1621, l'Université de Strasbourg donne naissance à trois universités distinctes (1971) qui fusionnent en janvier 2009

≈ 43 000 étudiants

Classement mondial : 97 / Sciences naturelles et mathématiques (49)* | Chimie (16)**

KARLSRUHE INSTITUTE OF TECHNOLOGY | www.kit.edu

Université / Centre de recherche

Fondée en 2009

Née de la fusion de l'Université de Karlsruhe (fondée en 1825) avec le Helmholtz-Forschungszentrum Karlsruhe (centre de recherche fédéral fondé en 1956)

≈ 24 000 étudiants

Classement mondial : Chimie (51-75)**

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE (MULHOUSE / COLMAR) | www.uha.fr

Université pluridisciplinaire

Fondée en 1975

≈ 7 500 étudiants

CLASSEMENT DE SHANGHAI 2013

* Classement académique des universités mondiales par grands domaines de recherche

** Classement académique des universités mondiales par domaine de recherche

UNI
FREIBURG



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

KIT
Karlsruhe Institute of Technology

UHA
Université de Haute-Alsace